



## « Sortez le bacon ! » : la grève des travailleurs et travailleuses d'Olymel de Vallée-Jonction 2021

Juillet 2024

**Félix Beauchemin**  
Innovation sociale  
Université Saint-Paul



## RÉDACTION

Félix Beauchemin

## COMITÉ ÉDITORIAL

Félix Beauchemin, Christophe Cinq-Mars et Yanick Noiseux

Pour citer ce document :

Beauchemin, Félix (2024). « "Sortez le bacon !" : La grève des travailleurs et travailleuses d'Olymel de Vallée-Jonction, 2021 », *Chroniques des conflits de travail*, no. 2. GIREPS : Montréal.

DOI : <https://doi.org/10.69777/321821>

ISBN : 978-2-924284-13-1

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

© GIREPS, 2024.

Le GIREPS a bénéficié du soutien du Fonds de recherche du Québec (FRQ) pour la réalisation de cette chronique.

Fonds  
de recherche

Québec 

***Les chroniques des conflits de travail (CCT) consistent à documenter l'histoire, les revendications, les actions et les enjeux, notamment juridiques, de conflits du travail, passés ou présents. Par là, elles veulent contribuer à alimenter les recherches sur les pratiques de résistance et de mobilisations collectives des travailleurs et des travailleuses en lutte contre l'exploitation.***

En avril 2021, les 1050 employé·e·s de l'usine d'abattage de porcs d'Olymel à Vallée-Jonction, en Beauce, déclarent la grève illimitée. Cette grève, qui durera plus de quatre mois, a mis à l'avant-plan bon nombre d'enjeux qui débordent de ce secteur d'activité: précarisation de l'emploi, stratégies antisyndicales, désindustrialisation, réalités du travail en région et en milieu rural. Dans un contexte d'érosion du syndicalisme dans le secteur privé et d'individualisation du rapport au travail, le cas « Olymel » permet de dépeindre l'expérience d'un conflit de travail récent impliquant des salarié·e·s à temps plein en « usine » – norme typique du régime fordiste –, autant dans ses gains que dans ses inévitables difficultés.

**Précisions méthodologiques :** Les informations rassemblées pour cette note proviennent essentiellement de documents d'archives syndicales, de coupures de journaux, de publications sur les réseaux sociaux du Syndicat des travailleurs d'Olymel Vallée-Jonction (STOVJ) et d'un article du Président du syndicat.

## 1. Qu'est-ce qu'Olymel ?

Olymel (S.E.C.) est une entreprise de transformation de viande, fondée en 1991, spécialisée dans la production, la distribution et l'exportation de porc et de volaille. Elle emploie 13 000 travailleur·euse·s et gère l'abattage de 80% des porcs élevés au Québec<sup>1</sup>. Olymel est la propriété de *Sollio Groupe Coopératif* (anciennement *La Coop fédérée*), la plus grande coopérative agricole au Canada<sup>2</sup>. Dans sa forme légale, Olymel est une Société en commandite (S.E.C.), ce qui signifie que ses fonds proviennent essentiellement de son « commanditaire », *Sollio*, même si elle conserve l'entière responsabilité de ses droits de gérance.

Sur près de 40 ans, Olymel a produit, à elle seule, la moitié du chiffre d'affaires de *Sollio*<sup>3</sup>. Toutefois, en raison d'importantes difficultés financières – l'entreprise a subi des pertes de 445,7 millions de dollars, avant impôt, en 2022 – la situation de l'entreprise semble aujourd'hui bien différente<sup>4</sup>.

La situation est telle qu'en 2021, le gouvernement provincial et Investissement Québec a estimé nécessaire d'investir 150 millions \$ en fonds public « en vue de soutenir [le] développement [d'Olymel] et de renforcer sa compétitivité »<sup>5</sup>. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation déclare alors :

*« Nous annonçons aujourd'hui un investissement important issu du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises. Avec ce fonds, notre gouvernement se dote d'un outil de plus pour renforcer la position des sièges sociaux québécois. Le projet d'Olymel s'inscrit exactement dans cette vision en consolidant 10 000 emplois ici, en plus de faire passer ce chef de file à un niveau technologique supérieur. »*

Ghislain Gervais, président de *Sollio* mentionne, quant à lui :

*« [qu'à] l'aube de notre 100e anniversaire, ce soutien du gouvernement du Québec envers notre division alimentation nous aidera à poursuivre notre mission, qui est de contribuer à nourrir le monde en veillant à la prospérité des familles agricoles d'ici. C'est une marque de confiance qui se traduira par des retombées positives sur les régions du Québec, où nous sommes enracinés depuis des décennies grâce à notre modèle coopératif. »*

<sup>1</sup> Dubuc, André. « [Des primes aux partenaires d'Olymel, des réductions pour les autres](#) », *La Presse*, 9 novembre 2003.

<sup>2</sup> *Sollio* détient 84% des parts d'Olymel.

<sup>3</sup> Fournier, Marie-Ève, André Dubuc et Cameron, Daphné. « [Olymel ferme un abattoir de porcs](#) », *La Presse*, 13 avril 2023.

<sup>4</sup> *Ibid.* Voir aussi: Fournier, Marie-Ève. « [Qui doit sauver Olymel ?](#) », *La Presse*, 8 novembre 2022; Dubuc, André. « [Sollio: Un géant aux pieds d'argile](#) », *La Presse*, 8 novembre 2022. Ces difficultés financières proviendraient d'une diminution des achats de porc, de la perte de clients internationaux, ainsi que d'une « [p]énurie de main-d'œuvre, [d'] acquisitions en série, [et de] décisions stratégiques malheureuses ».

<sup>5</sup> « [Québec investit 150 M\\$ dans Olymel](#) », *Investissement Québec*, 18 mai 2021.

Olymel aura très rapidement l'occasion de montrer ce que signifie pour elle « nourrir le monde » et « veiller à la prospérité des familles agricoles d'ici ». En 2022, une enquête de *La Presse* dévoile que les contribuables ont également payé 90 millions en subventions « indirectes » aux abattoirs de porcs par le biais du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)<sup>6</sup>. Initialement destiné à soutenir le développement des éleveur·euse·s, on relève que ce programme sert plutôt à éponger les pertes financières des abattoirs (notamment Olymel qui contrôle le marché à 80%). Les éleveur·euse·s, qui doivent vendre leur bétail à perte, « s'indignent de devoir “financer la mauvaise administration d'Olymel” et ses acquisitions coûteuses »<sup>7</sup>. En 2023, cette contribution publique fut de l'ordre de 250 millions \$<sup>8</sup>.

Entre 2022 et 2023, l'entreprise annonce une série de fermetures d'usine au Québec: Saint-Hyacinthe (107 travailleur·euse·s), Henryville (29 travailleur·euse·s), Saint-Simon (15 travailleur·euse·s), Blainville (134 travailleur·euse·s) et Laval (70 travailleur·euse·s). Toujours en 2023, soit près de deux ans après l'investissement qui devait traduire « la vision » du Gouvernement québécois et consolider « 10 000 emplois ici », Olymel annonce également la fermeture de l'abattoir de Vallée-Jonction et le licenciement de 994 travailleur·euse·s, dont 123 travailleur·euse·s migrant·e·s muni·e·s d'un permis de travail temporaire. L'usine est alors la principale source d'emploi de la région, la ville de Vallée-Jonction comptant 1900 habitant·e·s<sup>9</sup>.

Malgré ces turbulences importantes ayant causé de nombreuses pertes d'emplois, l'entreprise opère toujours (2024) trois abattoirs au Québec – à Yamachiche, à Saint-Esprit et à Ange-Gardien – ainsi qu'une usine de transformation à Saint-Henri. Elle abat 80% des porcs du Québec (entre 4 et 7 millions de porcs par an), ce qui lui permet de conserver un contrôle important sur la filière, les débouchés des éleveur·euse·s et les prix à l'achat<sup>10</sup>. Bref, il s'agit encore aujourd'hui d'un acteur incontournable, au sein d'un secteur en difficulté<sup>11</sup>.

<sup>6</sup> Fournier, Marie-Ève. « [Qui doit sauver Olymel ?](#) », *La Presse*, 8 novembre 2022.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Cameron, Daphné. « [Compensations pour pertes agricoles : un milliard pour les agriculteurs après une année désastreuse](#) », *La Presse*, 21 mars 2024.

<sup>9</sup> Beaumont-Drouin, Raphaël. « [Craintes et angoisses pour les travailleurs étrangers temporaires d'Olymel Vallée-Jonction](#) », *Radio-Canada.ca*, 15 avril 2023.

<sup>10</sup> Fournier, Marie-Ève. « [Coup dur pour les éleveurs : Olymel abattra un million de porcs de moins](#) », *La Presse*, 4 février 2023.

<sup>11</sup> Cameron, *Loc. Cit.*



Source : CSN Communications.

## 2. Bref historique de la syndicalisation à Vallée-Jonction

Auparavant membres d'une section locale des Travailleurs Unis de l'Alimentation et du Commerce (TUAC), les salarié·e·s de l'usine d'abattage de Vallée-Jonction, insatisfait·e·s de leurs « salaires de misère »<sup>12</sup>, votent pour s'affilier à la CSN en 1985<sup>13</sup>. S'ensuivent quatre mois de grève afin d'obtenir une nouvelle convention collective qui sera, selon les dires des salarié·e·s, nettement plus avantageuse que la précédente<sup>14</sup>.

Les archives consultées montrent qu'à partir du milieu des années 2000, les travailleur·euse·s d'Olymel sont régulièrement victimes d'attaques en règle de la part de la direction. Ce sont tout d'abord les usines de Saint-Valérien et de Saint-Simon, en Montérégie, qui sont ciblées. Comme le rapporte *L'aut'Journal*, l'employeur a recours à un vaste éventail de stratégies pour faire plier le syndicat<sup>15</sup> : menaces de fermeture, *lock-out*, procédures judiciaires et pratiques déloyales. Le conflit ne sera réglé, juridiquement, qu'en 2017<sup>16</sup>.

<sup>12</sup> Au début des années 1970, on parle d'un salaire de 1,17\$ de l'heure, pour des semaines de 55 à 60 heures.

<sup>13</sup> En 1985, l'abattoir de Vallée-Jonction est la propriété d'Olympia, une entreprise porcine acquise par La Coop fédérée (devenu Solio). En 1991, La Coop fédérée fusionne ses filières agricoles sous le nom de Olymel S.E.C.

<sup>14</sup> Rioux, Michel. « [Olymel à Vallée-Jonction: temps durs pour les travailleurs](#) », *Perspectives CSN*, no. 18, juin 2007.

<sup>15</sup> Laviolette, Marc. « [Olymel, un combat de titan !](#) », *L'aut'Journal*, 1 décembre 2009.

<sup>16</sup> À ce sujet, voir: La Presse Canadienne. « [Une saga juridique de 10 ans pourrait avoir été résolue chez Olymel](#) », *Radio-Canada.ca*, 1 mai 2017.

Parallèlement, Olymel s'attaque aux conditions de travail des employé·e·s de l'usine de Vallée-Jonction. En 2007, suite à une série de pressions, dont des menaces de délocalisation en Alberta<sup>17</sup>, l'entreprise réussit à convaincre les syndiqué·e·s d'accepter une baisse exceptionnelle de 40%<sup>18</sup> de leurs salaires, lesquels passent alors de 28\$ à 22\$ de l'heure pour les sept années de la nouvelle convention collective<sup>19</sup>. Aux dires du syndicat, ce recul « historique » équivaut à la perte de 20 ans de gains syndicaux: « Les travailleur·euse·s se rendent compte aujourd'hui qu'ils sont les seul·e·s à passer à la caisse, victimes d'un *hold-up* de 11 millions de dollars qui va se répéter chaque année durant sept ans<sup>20</sup> ».

Les travailleur·euse·s de l'usine sont alors profondément divisé·e·s sur la stratégie à suivre. Dans un contexte économique difficile, marqué par une multiplication de fermetures d'usines en Beauce – pensons notamment à la fermeture « sauvage » de l'imprimerie *L'Éclaireur* à Beauceville en janvier 2007 et au licenciement de ses 155 employé·e·s<sup>21</sup> – beaucoup craignent de perdre définitivement leurs emplois et préfèrent renoncer à la lutte<sup>22</sup>. Les critiques émises à leur endroit, relayées dans de nombreux médias qui décrivent les travailleur·euse·s comme « étant intransigeant·e·s », contribuent également à accroître les tensions au sein des familles des travailleur·euse·s ainsi qu'entre ceux et celles-ci et les habitant·e·s de la région. Les interventions et les conseils juridiques du négociateur engagé par Olymel, l'avocat et ancien Premier ministre du Québec Lucien Bouchard, ne font rien pour calmer les tensions<sup>23</sup>.

Certains refusent toutefois de baisser les bras et tentent de s'organiser<sup>24</sup>. Cette mobilisation fut cependant un échec. Tel que l'explique Jules Boucher, travailleur de l'usine :

*« Avec ce qui vient de nous être imposé, tout ce qu'on a gagné a fondu. Ma fierté est attaquée : c'est comme si on ne faisait plus l'affaire, après tout ce temps. Lucien Bouchard ? Il parlait de choses qu'il ne connaissait pas. Ils ont agi en sauvage. On a une job très sale à faire. Je pense que la compagnie s'est tirée dans le pied, parce que les*

<sup>17</sup> Sur cet enjeu, qui pose notamment en filigrane l'enjeu de l'instrumentalisation du recours à des travailleur·euse·s migrant·e·s temporaires par la partie patronale d'une part, mais également au déficit d'intégration de ces travailleur·euse·s dans le collectif syndical d'autre part, voir notamment Y. Noiseux. « Mondialisation, travail atypique et précarisation : le travail migrant temporaire au Québec », *Recherches sociographiques*, pp. 389-414, 2012.

<sup>18</sup> Bien que la baisse de salaire « officielle » soit de l'ordre de 30%, le syndicat estime que les coupes dans les avantages sociaux équivalent à une baisse de 40%.

<sup>19</sup> Les salaires indiqués sont les chiffres fournis par Olymel: ces montants « globaux » incluent les avantages sociaux dans le calcul. Le salaire officiel est donc inférieur à ces chiffres. Fédération du commerce-CSN. « [75 ans au front!](#) », novembre 2013.

<sup>20</sup> Rioux, *Loc. Cit.*; Shields, Alexandre. « [Vallée-Jonction - Les syndiqués ont 48 heures pour accepter la nouvelle offre d'Olymel](#) », *Le Devoir*, 29 janvier 2007. Au moment de cette baisse de salaire, aucun autre site d'Olymel n'avait subi de baisse de salaire. Les salaires d'Olymel Vallée-Jonction (28,43\$ l'heure) étaient toutefois payés nettement au-delà de la moyenne nord-américaine (19,64\$ l'heure).

De plus, de 2005 à 2007, les 1234 cadres de l'entreprise ont vu leurs salaires augmenter de 6%.

<sup>21</sup> « [Beauceville se souvient de la fermeture de l'Éclaireur](#) », *En Beauce*, 8 janvier 2008.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Mercure, Philippe. « [Olymel : le casse-tête de Lucien Bouchard](#) », *La Presse*, 23 janvier 2007.

<sup>24</sup> *Ibid.*

*jeunes, ils n'endureront pas ça longtemps. Il me reste un an à faire avant ma retraite et je sais que je vais partir très amer<sup>25</sup>. »*

En 2015, après des années de relations tendues entre l'employeur et les travailleur·euse·s à la suite la signature de la précédente convention collective<sup>26</sup>, ces dernier·e·s déclenchent une grève de deux semaines. Grâce à celle-ci, les travailleur·euse·s réussiront à éviter le pire et récupéreront une infime partie des pertes découlant des négociations infructueuses de 2007 : des augmentations de salaire de 2% pour les deux premières années, suivi de 1,75%, par an, pour les quatre années suivantes<sup>27</sup>.

Au moment d'entamer les négociations autour d'une nouvelle convention collective en 2021, les salarié·e·s du *Syndicat des travailleurs d'Olymel Vallée-Jonction* (STOVJ) gagnent 1,13\$ de l'heure de plus que ce qu'ils et elles percevaient avant les réductions de salaire de 2007. Témoignant de la forte tendance à la précarisation du travail dans les usines d'Olymel au cours des dernières décennies, ce taux équivaut à une augmentation annuelle de 0,08\$ par an sur 14 ans, soit un taux d'augmentation de salaire totale de 5,13% alors que l'inflation a crû de 26,33% durant la même période<sup>28</sup>.

### 3. Conditions de travail en abattoir

Le travail en abattoir est particulièrement exigeant tant sur le plan physique que psychologique<sup>29</sup>. La cadence du travail, dictée par le rythme de la chaîne de montage, est rapide et difficile à tenir physiquement. Le travail s'effectue dans des conditions de grand froid et d'humidité. Malgré leur diminution notable au fil des années, les accidents de travail font tragiquement partie du quotidien. En 2022, on dénombrait ainsi encore plus de 400 accidents de travail annuellement à l'abattoir de Vallée-Jonction<sup>30</sup>.

Il s'agit aussi d'un travail pénible au regard de ses implications psychiques. Les travailleur·euse·s sont témoins d'images d'horreur sur une base quotidienne : cris d'animaux, égorgements, éviscération et carcasses suspendues. Lorsqu'il était en activité, l'abattoir de Vallée-Jonction tuait en moyenne 35 000 bêtes par semaine, faisant de celui-ci l'un des plus actifs au Québec. Pour le dire brutalement, travailler en abattoir, comme le souligne un document de la CSN :

<sup>25</sup> Rioux, Michel. *Loc. Cit.*

<sup>26</sup> Le Soleil. « [Rien ne va plus chez Olymel](#) », *Le Soleil*, 27 janvier 2011.

<sup>27</sup> Radio-Canada. « [Fin de la grève chez Olymel : les travailleurs acceptent l'entente à 70 %](#) », *Radio-Canada.ca*, 3 avril 2015.

<sup>28</sup> CSN. « [Le syndicat accepte l'entente de principe](#) », communiqué, 31 août 2021.

<sup>29</sup> Léouzon, Roxane. « [Mal-être à l'abattoir](#) », *Le Devoir*, 2 mai 2022.

<sup>30</sup> Ce chiffre s'élevait à plus de 900 en 2010. St-Pierre, Annie. « [La tension monte chez Olymel](#) », *Le Journal de Québec*, 26 janvier 2011; Martin, Maurice. « [Conflit de travail à Vallée-Jonction: Les salarié·es des abattoirs méritent plus. méritent mieux](#) », *Le Soleil*, 2 mars 2023.

*[c'est accepter] de respirer, de vivre, de travailler à la journée, à la semaine, au mois, à l'année dans un milieu où la mort s'impose à tous les instants, où dominent les odeurs fortes qui prennent à la gorge, les cadences de la chaîne de découpe, inévitables et obsédantes. Et le sang, les viscères, le bruit et le reste qui, en dépit de règles d'hygiène absolument rigoureuses, sont les compagnons de tous les instants des quelques mille travailleur·euse·s d'Olymel à Vallée-Jonction<sup>31</sup>.*

Sans surprise, ces conditions d'exercice du travail expliquent les difficultés de recrutement et de rétention dans le secteur. Une « majorité » d'employé·e·s quitteraient après une semaine ou deux<sup>32</sup>. À titre d'exemple, à Vallée-Jonction, « plus de 1800 personnes ont été engagées et près de 1700 ont quitté leur emploi » en 2015, ce qui représente un taux de roulement de 94%<sup>33</sup>.



Source : La Presse

Malgré cela, les salaires à l'embauche en abattoir restent largement en deçà du seuil d'un revenu suffisant, y compris lorsque les employeurs les augmentent pour faciliter le recrutement, notamment lors des périodes de bas taux de chômage. En 2022, les abattoirs de Yamachiche et Saint-Esprit, syndiqués par les TUAC, ont ainsi vu le salaire d'entrée passer de 17,35\$ de l'heure (17,85\$ dans le cas de Yamachiche) à 20,50\$ de l'heure, une hausse de plus de 18%<sup>34</sup>. Le salaire médian d'un·e

<sup>31</sup> Rioux, Loc. Cit.

<sup>32</sup> Léouzon, Loc. Cit.

<sup>33</sup> CSN. « [Les membres du syndicat d'Olymel Vallée-Jonction déclenchent la grève générale illimitée](#) », communiqué, 29 avril 2021.

<sup>34</sup> Lévesque, Lia. « [Importantes hausses de salaire pour les employés d'Olymel](#) », La Presse, 14 janvier 2022.

tueur·euse de volailles, quant à lui, est aujourd'hui de 21\$ de l'heure, à peine supérieur au salaire viable<sup>35</sup>. À titre de comparaison, le taux horaire global à Vallée-Jonction en 2006 était de 28,43\$.

#### 4. Chronologie du conflit à Vallée-Jonction

Le 31 mars 2021, la convention collective du Syndicat des travailleurs d'Olymel Vallée-Jonction (STOVJ), initialement signée en 2015, arrive à échéance. Le 18 avril, les membres réunis en assemblée générale s'entendent sur des clauses à incidences financières – concernant notamment le salaire, les primes, les congés payés, etc. – à présenter en négociation<sup>36</sup>. Aux dires de l'employeur<sup>37</sup>, le syndicat réclame une augmentation totale de 51% au cours des trois ans et demi que couvrirait la nouvelle convention collective, dont une augmentation salariale de 35% pour la première année. Le Président du syndicat rétorque :

*Depuis la convention de 2007, nous avons obtenu l'équivalent de 1,13\$ de l'heure en augmentation de salaire, a dit M. Maurice. On travaille pour des pinottes. Les usines qui ont négocié dans les deux dernières années, leurs demandes étaient de 2\$ l'heure. Nous ne sommes pas fous<sup>38</sup>.*

Le 23 avril 2021, l'employeur admet la nécessité de revoir à la hausse les clauses financières actuelles des travailleur·euse·s, mais il refuse la négociation et demande la conciliation. La réponse syndicale ne tarde pas : le 28 avril, les 1050 membres du STOVJ déclenchent une grève générale illimitée. Le 18 mai, l'employeur dépose ensuite à la table de négociation une contre-proposition incluant des clauses dites « normatives » : jours de vacances, organisation de la banque de temps, santé et sécurité au travail. À défaut de présenter une contre-offre financière, Olymel propose ainsi des « compromis » sur l'organisation du travail que le syndicat juge « insult[ants] »<sup>39</sup>.

Le 24 mai, les syndiqué·e·s organisent une manifestation à Vallée-Jonction; de là, ils et elles se rendent jusqu'au domicile du vice-président des opérations d'Olymel, un habitant du village. La manifestation est suivie d'une série d'autres mobilisations, dont deux ont lieu dans la journée du 2

<sup>35</sup> Gouvernement du Canada. « [Tueur/tueuse de volailles - transformation des aliments et boissons au Québec](#) », *Guichet-Emplois*; Couturier, Ève-Lyne, Minh Nguyen et Labrie, Vivian. « [Le revenu viable 2023: dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt](#) », *L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques*, 3 mai 2023.

<sup>36</sup> Syndicat des travailleurs d'Olymel Vallée-Jonction-CSN [STOVJ]. « [L'employeur demande la conciliation](#) », *Info-Négo*, no. 5, 26 avril 2021.

<sup>37</sup> Le syndicat, ne voulant pas « négocier sur la place publique », n'a pas confirmé ou infirmé ces chiffres.

<sup>38</sup> Arsenault, Julien. « [Grève générale chez Olymel à Vallée-Jonction](#) », *La Presse*, 28 avril 2021.

<sup>39</sup> CSN. « [Déception face aux nouvelles demandes de reculs de l'employeur](#) », communiqué, 18 mai 2021.

juin : la première à Québec pour demander une bonification du projet de loi 59<sup>40</sup>; la seconde à Saint-Anselme, en solidarité avec les employé·e·s en grève de l'abattoir de poulets Exceldor<sup>41</sup>.

Dans la semaine du 16 juin, Olymel envoie des avis de cessation d'emploi aux grévistes. Le STOVJ rassure ses membres : « Ne vous inquiétez pas, ça ne sert à rien et c'est pour vous faire peur. On vous l'avait dit; c'est la *game* du boss.<sup>42</sup> » Malgré des espoirs que le conflit se règle, les séances de négociation qui se déroulent du 20 au 24 juin, puis les 1<sup>er</sup> et 2 juillet ne débouchent sur aucun accord. La CSN rend compte de ces semaines difficiles en ces termes :

*« Nous étions prêts à régler le conflit et avons fait une contre-proposition syndicale le 1er juillet qui permettait selon nous de nous rapprocher d'un règlement. Nous étions disposés à conclure une entente de principe d'autant plus que les hauts dirigeants d'Olymel étaient présents lors des séances du 1er et 2 juillet [...] », explique Martin Maurice le président du syndicat.*

*À notre grande surprise, 24 heures après notre dépôt et alors que l'employeur était censé nous répondre, il est plutôt revenu à la table avec des demandes de nouveaux reculs à propos de l'octroi des vacances. « C'est la deuxième fois que l'employeur use de cette stratégie et tente de nous démobiliser avec des reculs », déplore M. Maurice<sup>43</sup>.*

D'autres tensions se nouent concernant les dates de disponibilité de l'employeur pour la poursuite des négociations. Suite aux négociations du 2 juillet, l'employeur indique au syndicat qu'il n'est disposé à poursuivre les discussions que le 19 juillet. En réponse, le 7 juillet, le STOVJ organise une nouvelle manifestation à Québec et demande au conciliateur de contraindre l'employeur à négocier plus rapidement<sup>44</sup>. Ces pressions fonctionnent : la direction d'Olymel Vallée-Jonction trouve finalement le moyen de se libérer les 12 et 13 juillet 2021. Toutefois, les parties ne s'entendent toujours pas, notamment sur la question du salaire<sup>45</sup>. Le 3 août 2021, les 700 membres réunis en assemblée devant l'abattoir réitèrent leur confiance envers l'équipe de négociation.

<sup>40</sup> Cette loi se veut une réforme de la *Loi sur la santé et sécurité au travail*. Elle n'inclut toutefois pas les problèmes musculosquelettiques comme une maladie professionnelle reconnue par la loi, ce qui est critiqué par le STOVJ. Sur ce sujet, voir : Baril-Gingras, Geneviève et Rachel Cox. « [Réforme du régime de prévention en SST au Québec : analyse critique, sensible au genre et aux autres sources d'inégalités](#) ». *Relations industrielles / Industrial Relations* 77, n° 4 (2022); Côté, Daniel, et al. « [Avis – Projet de loi 59 et les travailleurs et travailleuses \(im\)migrants et précaires](#) ». *Institut universitaire SHERPA*, mars 2021. L'Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades (UTTAM) a également publié une [série de 15 bulletins](#) à ce sujet.

<sup>41</sup> [Photo sur le compte Facebook Stovj Vallée-jonction](#).

<sup>42</sup> Publication sur le compte Facebook *Stovj Vallée-jonction*: « À tous les travailleurs, vous avez reçu une cessation d'emploi d'Olymel. Ne vous inquiétez pas, ça ne sert à rien et c'est pour vous faire peur. On vous l'avait dit; c'est la *game* du boss. On s'en christ. La preuve que l'employeur ne vous respecte pas. »

<sup>43</sup> CSN. « [Olymel Vallée-Jonction – L'employeur ne veut pas régler](#) », communiqué, 2 juillet 2021.

<sup>44</sup> STOVJ. [Publication sur Facebook](#), 8 juillet 2021.

<sup>45</sup> CSN. « [Les grévistes d'Olymel Vallée-Jonction appuient leur comité de négociation](#) », communiqué, 3 août 2021.



Source : CSN

Durant les rondes de négociation qui vont suivre, l'employeur propose finalement une solution afin de rendre l'emploi plus attractif : la semaine de 4 jours... avec des horaires de 10 heures par jour. Le syndicat quitte la rencontre dans le but de sonder ses membres sur cette proposition<sup>46</sup>. L'employeur utilise ce prétexte pour critiquer le syndicat dans les médias, précisant que celui-ci a quitté la table de discussion et refuse de négocier<sup>47</sup>. Quoi qu'il en soit, les membres rejettent la proposition patronale et les nouvelles modalités de gestion des horaires. Passer dix heures par jour au milieu des cris d'animaux et des éborgements, ne fait pas partie de leurs revendications.

Durant la nuit du 13 août, avec l'aide du conciliateur, les négociateur·trice·s parviennent malgré tout à conclure une entente de principe. Les membres, réuni·e·s en assemblée générale le 17 août, la rejettent toutefois à 57%. L'employeur, qui se dit toujours ouvert à négocier, annonce toutefois qu'il « ne pourra d'aucune manière revoir les aspects monétaires de cette entente à la hausse sous peine de compromettre la viabilité de l'usine et sa capacité à faire face à la concurrence »<sup>48</sup>. Le ministre du

<sup>46</sup> Bien que l'employeur ait demandé au STOVJ de recommander l'acceptation cette proposition à leurs membres, ces derniers ont refusé, prétextant qu'il ne s'agit pas de leur mandat.

<sup>47</sup> CSN. « [Le Syndicat des travailleurs d'Olymel rectifie les faits](#) », communiqué, 2 août 2021.

<sup>48</sup> Chapsal, Agnès. « [Grève : Olymel prévoit la suppression de 500 emplois si aucune entente n'est conclue](#) », *Radio-Canada.ca*, 24 août 2021.

Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, se déclare quant à lui « profondément déçu » du rejet de l'entente. Il nomme alors Jean Poirier en tant que médiateur spécial<sup>49</sup>.

Le 24 août, l'employeur lance publiquement un *ultimatum* aux grévistes : si une entente n'est pas conclue avant le 29 août à minuit, il s'engage à supprimer les 500 postes du quart de soir de l'usine. Paul Beauchamp, premier vice-président d'Olymel explique cette prise de position comme suit :

*« Les dirigeant[e-s] syndicaux doivent reconnaître que leur stratégie a été un échec. En tant qu'employeur responsable, Olymel n'a d'autres choix que de déployer tous les moyens à sa disposition pour réduire les impacts négatifs de cette grève qui dure depuis maintenant quatre mois<sup>50</sup>. »*

Du côté syndical, cette annonce est dramatique :

*« [P]our tous les salariés qui reçoivent ce mépris en plein visage depuis tant d'années, il est clair que les tactiques et l'attitude d'Olymel ne régleront pas son grave problème d'attraction et de rétention de sa main-d'œuvre, tout en menaçant de manière durable la paix industrielle nécessaire au bon déroulement de ses activités. Si les éleveurs de porc cherchent le vrai responsable de la situation actuelle, c'est bien du côté de la haute direction d'Olymel qu'il faut regarder et, surtout, demander des comptes. Pire encore, contre toute logique, en abolissant son quart de travail de soir, Olymel peinera à rattraper les porcs en attente qui s'accumulent depuis le début du conflit de travail. Ils ont beau vouloir mettre la responsabilité des porcs qui pourraient être euthanasiés sur le dos du syndicat, c'est Olymel qui signe les contrats avec les éleveurs, qui gère ses approvisionnements et qui doit aussi s'entendre avec ses salariés. Sur la place publique, Olymel semble se préoccuper plus du sort des porcs que de celui de ses propres salariés. Imaginez comment ceux-ci se sentent actuellement<sup>51</sup>. »*

Le 26 août, les deux parties rencontrent le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet. Celui-ci leur suggère l'arbitrage, ce que le STOVJ refuse, préférant plutôt un *blitz* de négociation<sup>52</sup>. Ce *blitz* est accepté, et fonctionne : l'employeur et le syndicat concluent une deuxième entente de principe, le 29 août, dernier jour de l'ultimatum lancé par Olymel. Cette fois-ci, les 1050 membres entérinent l'entente avec 78% des votes.

La nouvelle convention collective est signée le 2 septembre, plus de quatre mois après le début du conflit. Elle garantit aux membres une augmentation salariale totale de 26,4%, dont 10% dès la première année, une augmentation de 50% de la contribution patronale aux assurances collectives,

<sup>49</sup> À noter que celui-ci avait déjà agi à ce titre lors du conflit de travail à Olymel Vallée-Jonction en 2007. Il avait cependant quitté ce poste après avoir constaté l'intransigeance de l'employeur. Voir: Radio-Canada. « Le médiateur abandonne », *Radio-Canada.ca*, 23 janvier 2007.

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> CSN. « [Encore des menaces d'Olymel en pleine médiation](#) », communiqué, 24 août 2021.

<sup>52</sup> CSN. « [Le syndicat d'Olymel privilégie la négociation à l'arbitrage](#) », communiqué, 26 août 2021.

en plus d'un montant forfaitaire de 65\$ par année de travail complétée<sup>53</sup>. Au niveau normatif, la convention simplifie également les régimes de retraite. Les 500 emplois du quart de soir sont également conservés. Comme le souligne alors le maire de la municipalité, « 500 emplois ici, c'est comme des dizaines de milliers à Montréal, alors ça aurait eu un impact majeur, je dirais même catastrophique, pour la municipalité et pour l'ensemble de la région<sup>54</sup> ».



Source : CSN

Pour le président du syndicat, il s'agit clairement d'une victoire pour les travailleurs et les travailleuses de l'usine de Vallée-Jonction :

*« Même si Olymel ne le dira jamais sur la place publique, la multinationale a été forcée en 2021 de reconnaître son grave problème de rareté de main-d'œuvre en concédant une amélioration considérable des conditions de travail à des travailleuses et des travailleurs qui auraient tout simplement quitté leur emploi dans le cas contraire<sup>55</sup>. »*

Suite au règlement du conflit, le 3 septembre 2021, les 1050 employé·e·s ont repris le travail sachant qu'ils et elles devaient alors rattraper le retard d'abattage causé par les arrêts de travail. Malgré la reprise, le rythme d'abattage n'a jamais retrouvé sa cadence initiale<sup>56</sup>. Le rythme d'abattage en avril 2023, était de 16 000 porcs par semaine, comparativement aux 35 000 d'avant le conflit<sup>57</sup>.

<sup>53</sup> CSN. « [Le syndicat accepte l'entente de principe](#) », communiqué, 31 août 2021.

<sup>54</sup> Lavoie, Kathleen. « [Entente à l'usine Olymel : soupir de soulagement à Vallée-Jonction](#) », *Radio-Canada.ca*, 1 septembre 2021.

<sup>55</sup> Maurice, Martin. « [Olymel Vallée-Jonction : un long conflit marquant](#) », *Loc. Cit.*

<sup>56</sup> Roy, Katerine. « [Conflit chez Olymel : les conséquences se font encore sentir sur les producteurs de porcs](#) », *Le Journal de Québec*, 10 décembre 2021.

<sup>57</sup> Chouinard, Érik. « [Dernière journée de travail à l'usine Olymel de Vallée-Jonction](#) », *Radio-Canada.ca*, 21 décembre 2023.

À peine un an plus tard, l'usine ferme définitivement ses portes.

### Tuer ou ne pas tuer : la question de l'euthanasie des porcs

Tout au long de la grève, une menace pèse sur les syndiqué·e·s, mais également sur les employeur·euse·s et producteur·trice·s porcins: l'euthanasie « humanitaire » des porcs en attente d'abattage. Avec son roulement hebdomadaire habituel de près de 35 000 porcs, la grève de 18 semaines a eu un impact sur la production habituelle de porc au Québec<sup>58</sup>.

Les grèves dans le secteur de l'abattage ont tendance à susciter deux types de contre-discours visant à confronter les revendications syndicales dans l'espace public. Le premier renvoie à la question du « gaspillage alimentaire » que représente la perte du bétail qui ne peut être acheminé à l'abattoir en raison de la grève. À titre d'exemple, dans la foulée de la grève chez Exceldor en juin 2021, le premier ministre du Québec François Legault s'inquiétait non seulement de l'approvisionnement en poulets, mais insistait à grand trait sur l'enjeu du gaspillage :

Ça fait presque un mois qu'on euthanasie des milliers de poulets à tous les jours plutôt que de les amener à l'abattoir, en raison de la grève chez Exceldor. C'est environ 13% de la production de poulet au Québec qu'on jette à la poubelle à chaque semaine. Il y a un mot pour ça. C'est du gaspillage. Et il faut que ça cesse.

La situation a des effets négatifs, non seulement sur nos producteurs mais aussi sur nos restaurateurs et sur nos commerçants qui essaient de répondre à une demande en hausse. Il me semble qu'ils l'ont déjà eue assez difficile comme ça depuis un an et demi.

Comprenez-moi bien. Les travailleurs ont le droit de grève et les employeurs ont le droit de lock-out. Mais on ne devrait pas avoir le droit de gaspiller aussi bêtement des quantités énormes de nourriture<sup>59</sup>.

On retrouve le même argument dans le discours du ministre du Travail Jean Boulet au sujet de la grève des travailleurs et des travailleuses d'Olymel:

« Le conflit chez [...] Olymel engendre des répercussions désastreuses à la fois pour les éleveurs et les consommateurs. Déjà, ils en subissent les impacts économiques. Nous ne pourrions accepter qu'il y ait du gaspillage alimentaire! [...]»<sup>60</sup>.

Le deuxième type de discours qu'on oppose aux grévistes est celui du « bien-être animal ». Dans le cadre de la grève des employé·e·s d'Olymel, le Président des Éleveurs de porcs du Québec s'inquiète ainsi des porcs qui s'entassaient dans les bâtiments, en période de canicule, en attente d'un transfert à l'abattoir :

<sup>58</sup> Avec une production hebdomadaire de 35 000 porcs, l'usine de Vallée-Jonction abat annuellement plus d'un million de porcs. La production annuelle québécoise est d'environ sept millions de porcs, signifiant que l'usine de Vallée-Jonction est responsable de 14% de la production provinciale. Un arrêt complet de 18 semaines de l'abattage de Vallée-Jonction a donc un impact significatif sur le portrait global de l'industrie porcine.

<sup>59</sup> [Publication Facebook](#) de François Legault, 16 juin 2021.

<sup>60</sup> [Publication X](#) de Jean Boulet.

« Il faut éviter que le bien-être animal soit affecté, que ces animaux-là souffrent en raison d'une grève et que le consommateur voit des choses qu'il n'acceptera pas »<sup>61</sup>. [...]

« Imaginez que 40 personnes s'entassent dans un 1 1/2 au troisième étage d'un immeuble, sans air climatisé : c'est ce que les porcs vivent présentement »<sup>62</sup>

Ce même discours a été relayé par l'employeur. Paul Deschamps, premier vice-président d'Olymel, indique que la durée de la grève, tout comme la possible euthanasie humanitaire, est imputable aux grévistes et que « la marge, pour ne pas en arriver à un abattage humanitaire des animaux, est rendue très très mince »<sup>63</sup>. Pour le syndicat, ces discours sur l'euthanasie et le bien-être animal sont « contre toute logique »<sup>64</sup>. Tout d'abord, il rappelle que c'est Olymel qui menace d'abolir le quart de soir, ce qui aura nécessairement comme effet d'accroître les retards d'abattage<sup>65</sup>. Ensuite, on évoque le fait que l'employeur, multipliant ses « périodes de réflexion » et en faisant traîner les négociations, contribue à accroître la quantité de porcs « en attente » d'abattage. Le syndicat, lui, se dit « disponible en tout temps ». De surcroît, c'est l'employeur qui signe les contrats avec les éleveurs et qui fixe les délais d'approvisionnement.

À la fin de la grève, on dénombrait 180 000 porcs en attente d'abattage<sup>66</sup>. À notre connaissance, aucune euthanasie n'est directement attribuable à la grève.

## 5. « Ce sont des amis qu'on perd » : fermeture de l'usine et statut d'emploi des travailleur·euse·s étranger·ère·s temporaires

Un peu plus d'un an après la conclusion du conflit, le 14 avril 2023, une onde de choc frappe Vallée-Jonction : Olymel *annonce la fermeture graduelle de son usine d'abattage* et, conséquemment, la mise à pied des 994 employé·e·s qui y travaillent. Le 22 juillet 2023, l'usine met fin à son quart de soir. Le 21 décembre 2023 signe la dernière journée d'activité de l'usine, où travaillaient toujours 600 personnes. Cette fermeture est coordonnée avec la fermeture de plusieurs autres usines d'abattage, notamment celle située à Princeville (301 employé·e·s), elle aussi syndiquée par la CSN<sup>67</sup>.

<sup>61</sup> Lavoie, Kathleen. « [Entente à l'usine Olymel : soupir de soulagement à Vallée-Jonction](#) », *Radio-Canada.ca*, 1 septembre 2021.

<sup>62</sup> Tison, Marc. « [Conflit à l'usine d'abattage d'Olymel: Les éleveurs de porcs envisagent l'euthanasie](#) », *La Presse*, 9 août 2021.

<sup>63</sup> Morin, Silvio. « [Conflit de travail à l'abattoir de Vallée-Jonction: Le syndicat aura à porter l'odieux de la prolongation de la grève, soutient la direction d'Olymel](#) », *En Beauce*, 1 août 2021.

<sup>64</sup> CSN. « [Encore des menaces d'Olymel en pleine médiation](#) », communiqué, 24 août 2021.

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> Maurice, Martin. « [Olymel Vallée-Jonction : un long conflit marquant](#) », *Nouveaux cahiers du socialisme*, 17 mai 2022.

<sup>67</sup> L'abattage sera alors déplacé vers les autres sites d'Olymel au Québec, ainsi qu'en Alberta. Toutefois, en raison d'une baisse de la demande en porcs, Olymel visent à réduire de 20% leur production porcine. Radio-Canada. « [L'usine d'Olymel de Princeville fermera ses portes en novembre](#) », *Radio-Canada.ca*, 13 septembre 2023.

Olymel explique cette décision par une combinaison de facteurs ayant heurté l'industrie porcine : la pandémie de la COVID-19, la pénurie de main-d'œuvre ainsi que la difficulté d'exportation vers le marché international, notamment la Chine. Pour la CSN, les travailleur·euse·s écopent en raison d'une accumulation de « mauvaises décisions d'affaires » d'Olymel qui cherchait à « établir son monopole au Québec ». Pour Caroline Senneville, présidente de la CSN:

*« Cette fermeture est directement liée à l'échec des négociations entre les éleveurs de porcs du Québec et Olymel pourtant soutenues par le conciliateur nommé par le gouvernement, Raymond Bachand, ancien ministre des Finances du Québec. Après avoir investi 150 millions \$ d'argent public dans Olymel en mai 2021<sup>68</sup>, le gouvernement de François Legault abandonne toute une région à la merci d'une entreprise qui multiplie les mauvaises décisions d'affaires<sup>69</sup>. »*

L'entreprise a aussi évoqué le vieillissement de ses installations qui rendrait l'usine peu rentable et les trop grands investissements nécessaires à leur maintien. Pourtant, selon le président du STOVJ Martin Maurice, ainsi que plusieurs travailleur·euse·s, l'usine de Vallée-Jonction était la plus rentable financièrement et la plus performante en matière de santé et sécurité au travail<sup>70</sup>.

Les usines de Yamachiche et de Saint-Esprit, qui sont toujours en opération, ont, quant à elles, bénéficié d'investissements respectifs de 160 millions \$ et 34 millions \$, entre 2016 et 2021. Les subventions publiques de 2021 ont également permis de moderniser d'autres sites, en plus de permettre l'ajout d'un quart de travail à Ange-Gardien<sup>71</sup>.

La fermeture de l'usine de Vallée-Jonction a eu des effets décisifs pour la ville et pour toute la région où elle représentait un pôle économique majeur<sup>72</sup>. Nombreux·euses sont les travailleur·euse·s sans emploi qui doivent maintenant se trouver de nouveaux emplois<sup>73</sup>, s'ils existent, et ce, sans aucune compensation de départ<sup>74</sup>, passant ainsi à travers de longues étapes de requalifications et même parfois de déménagement<sup>75</sup>. Ces travailleur·euse·s risquent par ailleurs de recommencer à travailler

<sup>68</sup> Les 150 millions \$ investis pour accroître la productivité et « consolid[er] 10 000 emplois ici », n'a finalement pas pu empêcher la fermeture de l'usine de Vallée-Jonction. En réponse à la fermeture de l'usine, le ministre Fitzgibbon a soutenu que les investissements de 2021 étaient toujours « une bonne chose », que Olymel « est une entreprise qui est bien gérée » et qu'il croit que « après la fermeture, [Olymel] va être solide financièrement ». Aux dires du président d'Olymel, les investissements n'étaient pas destinés à Vallée-Jonction, mais bien à la modernisation d'autres sites. Voir: La presse canadienne. « [Investir 150 millions \\$ dans Olymel était la « bonne chose », croit Fitzgibbon](#) », *Radio-Canada.ca*, 17 avril 2023.

<sup>69</sup> Conseil central de Québec–Chaudière–Appalaches–CSN. « [Fermeture d'Olymel Vallée-Jonction : la CSN dénonce un lamentable échec](#) », communiqué, 14 avril 2023.

<sup>70</sup> Bernier, Jérémy. « [Fermeture d'Olymel à Vallée-Jonction: les travailleurs «n'avaient rien vu venir](#) », *Le Journal de Montréal*, 14 avril 2023; Bourque, Olivier, et Patrick André Perron. « [La fermeture d'Olymel frappe durement la ville de Vallée-Jonction](#) », *Radio-Canada.ca*, 8 mai 2023.

<sup>71</sup> « [Québec investit 150 M\\$ dans Olymel](#) », *Investissement Québec*, 18 mai 2021.

<sup>72</sup> Chouinard, Érik. « Dernière journée de travail à l'usine Olymel de Vallée-Jonction », *Loc. Cit.*

<sup>73</sup> François Legault se disait prêt à « soutenir les travailleurs à se retrouver un emploi ou bien se requalifier ». Toutefois, aucune source ne confirme que ces aides ont été offertes. Le gouvernement n'a également pas encouragé Olymel à fournir une prime de départ aux employé·e·s.

<sup>74</sup> Bourque, Olivier, et Patrick André Perron. *Loc. Cit.*

<sup>75</sup> Chouinard, Érik. « [Dernière journée de travail à l'usine Olymel de Vallée-Jonction](#) », *Loc. Cit.*

au bas de l'échelle salariale, pour des emplois qui sont, plus souvent qu'autrement, non syndiqués et moins payants<sup>76</sup>.

On notera par ailleurs qu'au moment de sa fermeture, l'usine employait 123 travailleur·euse·s étranger·ère·s temporaires muni·e·s de permis de travail fermés<sup>77</sup>. Parmi ces travailleurs et travailleuses migrant·e·s, 65 ont accepté d'être transféré·e·s dans une autre usine d'Olymel<sup>78</sup>. Dans un contexte où le taux de chômage est particulièrement bas et que le bassin de travailleurs et travailleuses locaux prêt·e·s à travailler dans des conditions de travail dégradées est limité, des élu·e·s locaux et des représentant·e·s de chambres de commerce ont fait part de leur souhait que leur soient accordé des permis de travail ouverts<sup>79</sup>. La réponse du gouvernement fédéral fût toutefois claire : les permis de travail ouverts ne peuvent être offerts qu'aux « victimes de violence, ou qui risquent de l'être, dans le cadre de leur emploi au Canada »<sup>80</sup>. La mobilisation locale des employeurs a tout de même fait en sorte que 19 d'entre eux et elles ont été en mesure d'obtenir un nouveau permis de travail fermé de la part d'une autre entreprise de la région. Trois ont pris la décision de repartir dans leur pays d'origine. Une trentaine d'autres travailleur·euse·s, non intéressé·e·s par la relocalisation, ont choisi de rester dans la région jusqu'à l'expiration de leur permis, avec l'espoir de se trouver un nouvel emploi d'ici-là<sup>81</sup>.

## 6. Commentaire : quel avenir pour les travailleur·euse·s ?

Les enjeux de la grève d'Olymel à Vallée-Jonction et de la fermeture de son usine soulèvent de nombreuses questions, toutes liées, d'une manière ou d'une autre, aux transformations qui heurtent l'industrie porcine au Québec.

Quelles sont les causes de la crise que connaît cette industrie? Durant les années 1960, 40% des porcs étaient produits dans des petites entreprises familiales où l'on pouvait retrouver différents animaux de ferme destinés à nourrir la communauté. Aujourd'hui, sous l'impulsion des coopératives agricoles et de l'Union des producteurs agricoles (UPA), et ce, de manière exacerbée depuis le tournant des années 1990, 80% de la production porcine québécoise – 6 800 000 porcs annuels –

<sup>76</sup> Le taux de syndicalisation dans le secteur privé est de 23% et de 27% pour les travailleur·euse·s sans diplôme d'études secondaires.

<sup>77</sup> Ces permis permettent de travailler pour un employeur en particulier, nominalement inscrit au dossier. Il est très difficile pour ces travailleurs de changer d'employeur une fois arrivée au Canada. Pour ce faire, ils doivent soit obtenir un nouveau permis fermé ou encore faire reconnaître qu'ils sont victime de violence (ce qui permet d'obtenir exceptionnellement un permis ouvert pour le reste de la durée prévue à leur contrat initial). Les permis fermés inscrivent les travailleurs et travailleuses migrantes dans des rapports de dépendance exacerbés, sont largement favorables aux employeurs et font l'objet de contestation depuis plusieurs années. Voir notamment Noiseux, *Op cit.*, 2012. Voir aussi: Guénette, Denis. « [Permis de travail fermé: une prison?](#) », *Le Point Syndical*, n.d.

<sup>78</sup> 39 à Yamachiche, 25 à Ange-Gardien et 1 à Saint-Esprit.

<sup>79</sup> Porter, Isabelle. « [La Beauce incapable de garder les travailleurs étrangers d'Olymel](#) », *Le Devoir*, 14 juillet 2023.

<sup>80</sup> « [Permis de travail ouverts pour les travailleurs vulnérables \[R207.1 – A72\] – Programme de mobilité internationale \(PMI\)](#) », *Gouvernement du Canada*. Québec Solidaire a d'ailleurs réussi à faire adopter, à l'Assemblée nationale, la motion suivante: « que l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral d'octroyer sans délai un permis de travail ouvert ou de prendre les moyens nécessaires pour que les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires de l'usine d'Olymel dans Vallée-Jonction puissent trouver un emploi dans la région ».

<sup>81</sup> Chouinard, Érik. « [Dernière journée de travail à l'usine Olymel de Vallée-Jonction](#) », *Loc. Cit.*

est désormais destinée à l'exportation<sup>82</sup>. Force est donc de constater que le portrait est aujourd'hui bien différent : le marché est désormais mondial et la production intensive en est son *modus operandi*. La pression à la production des éleveur·euse·s de porcs a augmenté à tel enseigne qu'une disruption du rythme habituel – comme ce fut le cas à l'usine d'Olymel à Vallée-Jonction – en vient rapidement à altérer considérablement la chaîne d'approvisionnement des entreprises. Ces secousses peuvent contribuer à la perte de certains clients internationaux insatisfaits du rendement du vendeur, comme ce fut le cas avec Olymel en 2021; ces derniers ayant perdu leur contrat de vente avec Costco au Japon<sup>83</sup>.

Dans un contexte où les ventes de porcs diminuent à l'international et où le Québec semble de moins en moins compétitif, quel est l'avenir de cette industrie, et donc des travailleurs et travailleuses du secteur ? Que prévoit le gouvernement ? Et alors que les banques alimentaires ne peuvent répondre aux demandes grandissantes et que l'épicerie devient inabordable pour de nombreux ménages, ne devrait-on pas entreprendre une réflexion collective – tant au sein des entreprises, des syndicats et de la société en général – sur l'importance des circuits courts, de la réduction de la cruauté animale, et de la nécessité de favoriser une production agricole locale et diversifiée afin de réduire notre dépendance vis-à-vis l'industrie agroalimentaire concentrée ? Dans cette analyse conclusive, nous reviendrons sur trois éléments mis en lumière par l'étude de cas – à savoir la dégradation des conditions de travail, le rôle ambiguë de l'État, ainsi que les débats autour du gaspillage alimentaire.

### *Conditions de travail*

Les conditions de travail et d'emploi dans les usines d'abattage d'Olymel sont – et c'est un euphémisme de le dire –, particulièrement difficiles. Les travailleur·euse·s y sont non seulement confronté·e·s à des tâches exigeantes, mais ils et elles doivent composer avec des salaires peu élevés ne suffisant pas à répondre à bon nombre de besoins fondamentaux. La situation est telle que pour pallier un grand manque d'attractivité, l'employeur doit recruter un nombre considérable de travailleur·euse·s migrant·e·s sous des permis de travail temporaires. Plus encore et comme nous l'avons évoqué rapidement, ces travailleur·euse·s doivent composer avec les conditions délétères associées aux emplois en abattoirs, tout en étant assujetti·e·s aux règles strictes d'un programme de travail déshumanisant les soumettant au contrôle d'un seul employeur.

S'il y avait toutefois une mince lueur d'espoir pour l'ensemble des travailleur·euse·s d'Olymel de Vallée-Jonction dans leur quête pour un meilleur contrôle sur leur qualité de travail et de vie, c'est la capacité – grâce à l'établissement d'un syndicat fort et combatif au sein de l'usine –, de faire des gains importants par le biais de luttes syndicales. Ce fut le cas tant en 1985 que plus récemment, en 2021. L'employeur a cependant sapé ces avancées en décidant unilatéralement de fermer l'usine un

<sup>82</sup> Proulx, Denise. « Vers une harmonisation écologique et sociale en milieu rural : le cas des porcheries industrielles au Québec », rapport de stage, maîtrise en sociologie, Université du Québec à Montréal, septembre 2007, p. 45; « [\[Re\]parlons cochons](#) », Caribou, 15 avril 2019.

<sup>83</sup> Pichard, Vincent. « [Conflit Olymel : entre victoire et grosses pertes financières](#) », *Radio-Canada.ca*, 5 septembre 2021.

an après la ratification de la dernière convention collective, et ce, malgré un soutien financier important provenant de l'État québécois.

Cette décision est certes en partie attribuable à une conjoncture économique particulièrement difficile dans le secteur porcin. Contraints, d'un côté, par le manque d'attractivité des emplois en abattoir, et de l'autre, par une diminution des ventes et la perte de clients, les améliorations des conditions de travail par le biais du syndicalisme sont perçues comme étant un frein majeur à la rentabilité des activités d'Olymel. Mais qui est véritablement responsable de cette situation : une entreprise contrôlant 80% du marché québécois et qui multiplie les acquisitions coûteuses, ou les travailleur·euse·s gagnant à peine 20\$ l'heure cherchant à améliorer leurs conditions ? En examinant le développement historique de ce secteur, on constate que depuis au moins deux décennies, l'impact de cette crise a été spécifiquement dévastateur sur les conditions de travail des travailleur·euse·s d'abattoir, comme en témoigne le faible salaire moyen (environ 22\$ par heure) en vigueur à Vallée-Jonction au moment de la fermeture, alors qu'il s'élevait pourtant à 28,43\$ par heure en 2006.

### *Rôle de l'État*

Ces réflexions importantes sur le pouvoir quasi hégémonique d'Olymel dans le secteur porcin – et conséquemment sur les conditions de travail des employé·e·s des abattoirs – nous amènent à se questionner sur le rôle de l'État qui a multiplié les interventions dans le secteur au cours des dernières années.

Olymel est l'une des plus grandes entreprises du Québec. Si bien que, pour rappel, trois semaines après le déclenchement de la plus récente grève, le Gouvernement du Québec a décidé de lui accorder une subvention de 150 millions de dollars, se félicitant de lui permettre de consolider des emplois. Au même moment, les dirigeants de l'entreprise indiquent que cette aide se traduirait « par des retombées positives sur les régions du Québec ». Deux ans plus tard, Olymel annonce la fermeture de l'usine de Vallée-Jonction, une décision catastrophique pour la région de la Beauce, déjà durement touchée par la désindustrialisation. N'y a-t-il pas là une situation de « deux poids, deux mesures » ? Pourquoi l'État a-t-il agi si rapidement pour venir en aide à Olymel en difficultés financières sans inclure des conditions permettant de se prémunir contre le licenciement de 1000 travailleurs et travailleuses de leur plus importante usine ? À cet égard, Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, maintenait encore récemment que l'investissement était « une bonne chose » et qu'Olymel était une entreprise « bien gérée »<sup>84</sup>.

C'est à se demander si cette conception de la “bonne gestion” n'entre nullement en contradiction avec la décision prise par les administrateurs d'Olymel de fermer l'une des usines où les travailleurs et travailleuses étaient manifestement collectivement mieux organisé·e·s et combatif·ve·s. Aux dires d'Olymel, l'usine n'était plus rentable, la préférence étant accordée à des sites plus adaptés technologiquement et ayant fait l'objet d'investissements plus récents, comme celles de Yamachiche,

<sup>84</sup> La presse canadienne. « [Investir 150 millions \\$ dans Olymel était la « bonne chose », croit Fitzgibbon](#) », *Radio-Canada.ca*, 17 avril 2023.

Saint-Esprit et Ange-Gardien<sup>85</sup>. Cette situation nous amène cependant à remettre en question les priorités d'investissement ayant conduit Olymel à investir ailleurs plutôt qu'à Vallée-Jonction<sup>86</sup>. Pour le dire autrement et sans détours, ne s'agit-il pas là d'une décision qui reflète une stratégie claire et établie, celle de transférer la production de l'usine d'abattage la plus fortement syndiquée et combative vers des sites pas ou faiblement syndiqués<sup>87</sup>? Les travailleur·euse·s ont-ils et ont-elles été pénalisés·es d'avoir tenté d'améliorer leurs conditions de vie ? Plus largement, et pour en revenir au rôle de l'État à titre de législateur, le cas d'Olymel illustre-t-il les limites de notre modèle d'encadrement des rapports collectifs de travail « par établissement » ? Serait-il temps de se questionner plus largement sur des modèles de syndicalisation qui permettraient l'élargissement de la négociation sectorielle à de nouveaux secteurs<sup>88</sup> ?

### *Instrumentalisation du bien-être animal et de la crise écologique*

On notera enfin, et cela nous apparaît particulièrement important dans le contexte de la crise écologique en cours, que le cas d'Olymel est en un qui aurait pu permettre d'aborder de front des enjeux liés à la transition sociale et environnementale.

Ainsi, et dans un premier temps, force est de constater qu'alors que les dirigeants d'Olymel, les représentants des éleveur·euse·s et le Premier ministre du Québec s'inquiétaient publiquement du sort des animaux qui n'auraient pas la chance de mourir dignement dans des abattoirs industriels gigantesques et surpeuplés, la question du « bien-être humain », elle, ne fut jamais abordée dans les discussions par les employeurs ou le gouvernement. Des conditions du respect du « bien-être animal » et/ou de normes environnementales plus strictes ne furent, quant à elles, pas incluses dans l'octroi des subventions de 150 millions \$. Au contraire, les travailleurs et les travailleuses, qui travaillent dans des milieux exigeants et qui osent faire grève, furent plutôt présenté·e·s comme les premiers responsables de la misère animale et d'un éventuel gaspillage<sup>89</sup>.

Ce n'est pourtant un secret pour personne que le bilan des abattoirs et de l'industrie porcine québécoise est peu reluisant en matière de « bien-être animal »<sup>90</sup>. La *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, adoptée en 2015, y exclut systématiquement les animaux d'élevage, légitimant, d'une certaine façon, la cruauté animale liée à l'élevage intensif : entassement du bétail, placement des truies en gestation dans des cages individuelles, castration des porcelets sans anesthésie, coupe de la queue, parmi d'autres<sup>91</sup>. Ces pratiques participent par ailleurs à expliquer la pénibilité spécifique

<sup>85</sup> Chouinard, Érik. « [Olymel ferme l'usine de Vallée-Jonction](#) », *Radio-Canada.ca*, 14 avril 2023.

<sup>86</sup> Dupuis, Patrick. « [Olymel Yamachiche: l'agrandissement va bon train!](#) », *Coopérateur*, 22 mai 2018.

<sup>87</sup> Aux dires de France Gagnon, ex-conseillère exécutive au bureau du sous-ministre au MAPAQ: « Pourquoi Olymel investirait-il dans l'entreprise qui lui a causé le plus de troubles au cours des dernières années avec une grève jusqu'au boutisme ! Bonne chance aux employés pour trouver des emplois aussi payants. Bravo CSN ».

<sup>88</sup> À ce sujet, voir les travaux de Laurence Léa Fontaine, notamment: Bernier, Jean et Laurence Léa Fontaine, « [L'extension juridique des conventions collectives au Québec : Bilan et conditions d'une relance](#) », *Cahiers de l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC)*, 2012

<sup>89</sup> Morin, *Loc. Cit.*

<sup>90</sup> Boutros, Magdaline. « [Les animaux d'élevage sont-ils bien protégés par la loi?](#) », *Le Devoir*, 12 janvier 2023.

<sup>91</sup> Boutros, Magdaline. « [Au Québec, des truies en gestation sont encore élevées en cage](#) », *Le Devoir*, 10 janvier 2023.

du travail en abattoir<sup>92</sup> que dénoncent précisément les travailleurs et travailleuses portant les luttes dans le secteur porcin. Il en va de même pour le bilan environnemental de l'industrie de viande, notamment en ce qui a trait à sa consommation d'eau et à sa production de GES<sup>93</sup>.

De ce fait, l'intérêt que l'on aura porté soudainement au "gaspillage alimentaire" découle-t-il véritablement d'un intérêt pour la défense des animaux ? Cette valeur accordée au bien-être animal ne serait-elle pas plutôt instrumentalisée en fonction de la « finalité qu'on lui donne », soit la recherche de profit ? Qu'en est-il réellement des véritables actions étatiques prises pour améliorer le bien-être animal, améliorer le bilan environnemental de ce secteur agricole, et éviter le gaspillage alimentaire ? Pourquoi ne pas avoir utilisé les subventions étatiques pour rendre l'industrie plus éthique et plus respectueuse, autant pour le bien-être animal que des humains qui y travaillent ? On relèvera simplement ici que depuis la fin de la grève, l'employeur, le Premier Ministre François Legault et le ministre du Travail Jean Boulet semblent silencieux sur ces questions<sup>94</sup>. À croire que la question est désormais réglée.

---

<sup>92</sup> Ces enjeux ont été abondamment documentés dans les travaux de Martine D'Amours portant sur le secteur avicole. Voir, entre autres: D'Amours, Martine et Cathy Belzile. « [La chaîne de valeurs du poulet au Québec: le segment de la transformation](#) », *Les nouvelles configurations de la relation d'emploi et leurs impacts sur le travail, l'emploi et l'action collective*, novembre 2019; D'Amours, Martine. « [Comment sont fabriquées les conditions de travail des attrapeurs de poulets](#) », *Le Devoir*, 17 mai 2018; Boulianne, Alexis. « [Pourquoi doit-on \(encore\) euthanasier un million de poulets?](#) », *Radio-Canada.ca*, 7 février 2022.

<sup>93</sup> 100 litres d'eau consommés pour un kg de porc. 4,22 kg de CO2 produit par kg de porc, soit l'équivalent de 23 km parcouru en voiture.

<sup>94</sup> Morissette, Nathaëlle. « [Une « rencontre de la dernière chance »](#) », *La Presse*, 25 août 2021.

## Mises à jour sur le conflit

Le 19 avril 2024, Olymel annonce la fermeture prochaine de son usine de Saint-Jean-sur-Richelieu. Elle employait 135 personnes.



Cette chronique des conflits de travail n° 2 a été produite par le Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS)

**Adresse** : Pav. Lionel-Groulx, 3150, rue Jean-Brillant, Montréal (QC)

**Courriel** : gireps.coordo@gmail.com

**Site web** : [www.gireps.org](http://www.gireps.org)

**Auteurs** : Félix Beauchemin

**Comité éditorial** : Félix Beauchemin, Christophe Cinq-Mars et Yanick Noiseux.

**Pour citer ce document** : Beauchemin, Félix (2024). « "Sortez le bacon !" : La grève des travailleurs et travailleuses d'Olymel de Vallée-Jonction, 2021 », *Chroniques des conflits de travail*, no. 2. GIREPS : Montréal.

ISBN : 978-2-924284-14-8